M. Auguste Crausaz, inspecteur retraité

Autor(en): **Pillonel, L.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 10

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

le disait déjà, qui ne jugeait que sur les faits : dès que la religion du Christ diminue dans les âmes, le monde devient un coupe-gorge et un mauvais lieu.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée de Berne supplie les gouvernements cantonaux de prolonger jusqu'à 15 ans au moins leur obligation scolaire. Si plusieurs cantons obligent les enfants à neuf années de scolarité, d'autres ne vont qu'à 7 et même Uri à 6.

Certes, la prolongation de la scolarité est impopulaire dans le monde ouvrier et paysan. On n'en comprend pas le bénéfice et la nécessité pour le corps et pour l'âme. Des charges de famille alourdies, les salaires modestes et les petits gains incitent les parents à faire participer très tôt leurs enfants à l'entretien du ménage. Une organisation et des lois sociales meilleures, la formation d'une mentalité moins matérialiste parmi les gens du peuple, — et aussi chez les « Messieurs », — pourront aider à réaliser ce progrès.

Quant à nous, soyons heureux d'être dans la catégorie des cantons où l'obligation scolaire est par avance en plein accord avec les vœux du congrès sociologique de Berne et maintenons avec intransigeance les dates d'émancipation de nos écoliers que fixe notre loi scolaire.

† M. Auguste Crausaz, inspecteur retraité

Le corps inspectoral a perdu son vétéran et le pays de Glâne un de ses plus fidèles enfants. Villaz-St-Pierre, sa paroisse d'origine, lui a fait d'imposantes funérailles et l'on peut dire de lui maintenant tout le bien que sa modestie n'eût pas laissé dire hier.

M. Crausaz fut pour sa patrie un citoyen modèle. Ses talents et sa culture littéraire le laissèrent « terrien » dans l'âme et jamais il n'abandonna son idéal « paysan ». Il aurait fait bonne figure parmi les personnages des « Bucoliques » de Virgile, dont il aimait le langage.

Sa droiture le fit apprécier hautement de tous ceux qui le connurent. Il ne mâchait pourtant pas ses mots et sa loyauté politique était si ferme qu'il ne craignait pas de désavouer les hommes de son bord, lorsqu'ils commettaient des erreurs.

Fonctionnaire, il ne connut que le devoir et sa ponctualité n'eut d'égal que son zèle. Ses vertus civiques ne sont pas mortes avec lui, car, dans le milieu familial, il a laissé une empreinte si forte qu'elle lui survivra et se maintiendra longtemps encore grâce à l'esprit traditionnaliste des siens.

Dévoué aux intérêts de sa famille et à ceux de l'Etat, il ne ménageait ni son temps ni ses peines. On peut affirmer qu'il eut le perpétuel souci du bien sans ménagements pour lui-même.

Cette force de volonté imprimait à sa physionomie une certaine austérité, mais cette impression s'effaçait au premier contact avec cette âme simple et profondément croyante.

Chrétien, M. Crausaz le fut de façon admirable. C'est à la foi qu'il demanda toujours le secret du courage aux heures difficiles. Chrétiennement il éleva ses nombreux enfants. Chrétiennement il remplit ses fonctions d'éducateur. Plus chrétiennement encore il aborda et mena à bonne fin sa lourde tâche d'inspecteur scolaire. Avec une admirable ferveur, enfin, il attendit dans sa retraite l'appel du Divin Maître !

Ceux qui l'ont connu durant ses dernières années n'oublieront jamais le vieillard alerte encore, malgré ses quatre-vingts ans, qui chaque matin se rendait à l'église paroissiale, y communiait, puis, la messe terminée, faisait sa petite visite au cimetière et s'en allait, d'un pas toujours assuré, vers sa rustique demeure ceinte d'arbres fruitiers.

Quelquefois, papa Crausaz faisait un brin de causette. Il ne manquait pas d'humour et racontait volontiers ses souvenirs de carrière. Il citait alors quelques réponses comiques cueillies jadis auprès des galopins dont il devait sonder le savoir.

Toutefois, il se gardait bien de narrer les luttes qu'il soutint fréquemment en faveur de ses maîtres dont il était l'appui. Tel « régent » retraité pourrait en dire long sur la fermeté de son ancien chef à certains moments difficiles.

Voici un trait caractéristique que nous conta un jour un bon vieux curé. Dans une commune, on avait demandé, injustement, le départ d'un instituteur. M. Crausaz, qui le savait dévoué et capable, fit une opposition énergique à ce qu'il qualifiait d'injustice. L'arbitraire eut cependant gain de cause et le régent fut sacrifié. L'année suivante, après l'examen, les autorités se réunissent à l'auberge pour discuter des questions scolaires en présence de M. l'Inspecteur. Selon la coutume, on offre une bouteille. Mais M. Crausaz retourne son verre d'un geste qui ne laisse aucun doute sur ses sentiments, se lève et quitte la compagnie sans mot dire... Belle leçon d'énergie et de droiture.

Résumons brièvement la carrière du regretté défunt. Né en 1848, il fait ses classes primaires à Lussy et ses classes secondaires à Romont. Il entre ensuite au Collège St-Maurice, mais la maladie l'oblige à suspendre ses études après la 6me littéraire. Se sentant des aptitudes pédagogiques, il se tourne vers l'enseignement. Breveté en 1867, il débute comme instituteur en 1868 et comme inspecteur en 1882. Durant les quatorze années d'enseignement primaire, il occupe cinq postes. Ceci doit consoler les maîtres condamnés à changer plusieurs fois de places.

Appelé à l'inspectorat, il y déploie, vingt-neuf années durant, une activité remarquable. Lorsque, en 1911, il prit sa retraite, il eut le plaisir de voir un de ses fils lui succéder. Les maîtres qui ont débuté sous la direction de M. Crausaz se souviennent de la bonté avec laquelle il les initia aux secrets de la pédagogie pratique. Plein de délicatesse envers les jeunes, il inscrivait ses observations dans un

« cahier intime » dont seuls le chef et l'inférieur connaissaient le contenu.

Sa mort, imprévue encore pour son entourage, ne le fut point pour lui. Peu de temps auparavant, assistant à un enterrement, il disait : « Ce sera bientôt mon tour, il s'agit d'être prêt ! » Il disait vrai.

Jésus, l'ami des enfants, dut accueillir avec bienveillance ce bon et fidèle serviteur qui consacra sa vie entière à l'œuvre si méritoire de l'éducation chrétienne.

Les funérailles de M. Crausaz ont été une manifestation de sympathie évidente de la part de tous ceux qui l'ont connu.

Un imposant cortège l'accompagna à sa dernière demeure. Des membres du clergé, des collègues de l'Inspectorat, MM. les préfets Bondallaz et Renevey, plusieurs membres du corps enseignant broyard et le corps enseignant glânois au complet, avec ses vétérans, les écoliers de la paroisse de Villaz-St-Pierre et les drapeaux des sociétés de chant et de musique, encadrant celui de la Société fribourgeoise d'éducation, des parents affligés et des amis nombreux rendirent les derniers honneurs au regretté défunt.

Durant l'office funèbre, chanté par M. le Curé de Villaz-St-Pierre, la chorale des instituteurs glânois et la Cécilienne paroissiale exécutèrent le *Requiem* de Bovet, avec le très beau motet *Subvenite*. Au cimetière, le « Chant funèbre » fut l'expression sincère et émouvante des sentiments de la foule. Devant la tombe de M. Crausaz, faisons un vœu : « Que notre pays ait toujours à son service des hommes au cœur droit, à l'âme vaillante, comme celui qui vient de disparaître. »

L. PILLONEL.

† M. Jean Passer

Le samedi 31 mai, s'éteignait à la clinique Victoria, à Berne, M. Jean Passer, conservateur du registre foncier de la Singine.

Né à Bösingen en 1860, d'une humble famille paysanne, Jean Passer se sentit attiré dès son enfance vers la carrière de l'enseignement. Instituteur à 19 ans, il fut nommé en 1879 aux classes allemandes de Fribourg et y travailla jusqu'en 1894. C'était un maître qui prenait sa tâche au sérieux, soucieux de la formation de l'âme avant tout, habile à intéresser, à ouvrir des esprits, que rien à la maison ne disposait cependant aux questions intellectuelles, loin de là. Il rédigeait en même temps, avec le chanoine Tschopp, le journal allemand, *die Freiburger Zeitung;* sa plume était alerte et populaire ; il savait se faire lire comme il savait se faire écouter.

Nous le trouvons à Tavel de 1894 à 1906 comme préfet de la Singine, puis de 1906 à sa mort, comme conservateur du registre foncier. Il faisait partie, depuis 1913, de la commission cantonale des Etudes. Il avait accepté, il y a deux ans, la direction de l'école